



Insulte de la police sur mineur

Par **peacepeace**, le **06/09/2014** à **13:28**

Bonjour,

Hier soir, des amie et moi nous nous baladions et un de nous a cassé un arrêt de bus (on ne va pas débâtre la-dessus, je trouve ça complètement con de sa part). Des gens ont appelé la police qui est venue assés vite nous embarquer. Au commissariat, un de mes amis a demandé d'aller boire (nous sommes tous mineurs), il se fait méchamment insulter, à plusieurs reprises, par un agent.

Mon ami a ensuite enregistré les insultes avec son téléphone et a renouvelé la demande. Il s'est fait insulter de plus belle.

Quels sont les torts ? Y a-t-il des poursuites possibles ?

Merci d'avance.

Par **citoyenalpha**, le **06/09/2014** à **15:18**

Bonjour

des poursuites sont possible mais les chances d'aboutir sont quasiment nulles.

Maintenant votre ami peut consulter un avocat.

Pour ma part et ce n'est que mon humble opinion pour des injures suite à des dégradations de biens publics je pense qu'aucune juridiction ne sanctionnera ces faits dans ce cadre. Elle trouvera une justification pour exempter de peine ou le plus probable rejeter les éléments de

preuve à charge et déclarer un non lieu et le versement de dommages intérêts

c'est mon avis maintenant vous êtes libre de consulter un avocat.

Par **moisse**, le **07/09/2014** à **09:44**

Bonjour,

Un tel enregistrement peut être fait par n'importe qui avec n'importe quel compère.

Inutile de perdre son temps et d'espérer bénéficier de ses propres turpitudes.